

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28413**

Intitulé

Technicien(ne) opérationnel(le) de protection rapprochée : chef d'équipe

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| ASPIS formation | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) Technicien(ne) opérationnel(le) de protection rapprochée : chef d'équipe est Chef d'équipe affecté au service de la protection physique des personnes et plus précisément au commandement d'une équipe de 2 à 10 personnes (environ).

Les termes les plus usités par les professionnels sont :

- Chef d'équipe garde du corps
- Team leader
- Chef d'équipe de protection rapprochée
- Chef d'équipe de protection physique des personnes

Le Technicien Opérationnel de Protection Rapprochée: Chef d'Equipe communément appelé "chef d'équipe ou team leader" assure, en toute autonomie ou secondé d'un adjoint, le commandement et la gestion d'une équipe de protection rapprochée assurant la sécurité d'une personne menacée en préservant son intégrité physique, et ce quel que soit le contexte : professionnel, privé, en France ou à l'étranger.

Le (la) titulaire est capable de, dans le respect du cadre législatif:

I: Préparation de la mission

- I.1 Analyser la « prise en compte initiale de la mission »
- I.2 Analyser et Evaluer les risques
- I.3 Gérer les mesures de sécurité à prendre et prévoir les contre-mesures
- I.4 Elaborer et présenter le dossier de mission
- I.5 Organiser la mission : hommes et moyens
- I.6 Organiser un briefing de départ et contrôler les connaissances de l'équipe

II: Exécution et management de la mission

- II.1 Gérer l'équipe et les matériels
- II.2 Gérer la ou les personne(s) à protéger
- II.3 Gérer le Commandement opérationnel et suivi de l'équipe
- II.4 Gérer les outils de pilotage
- II.5 Réaliser un Debriefing tactique et technique de la mission

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il intervient dans tous types de sociétés privées de protection physique des personnes.

Les termes les plus usités par les professionnels sont :

- Chef d'équipe garde du corps
- Team leader
- Chef d'équipe de protection rapprochée
- Chef d'équipe de protection physique des personnes
- Responsable d'un dispositif de protection rapprochée

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2502 : Management de sécurité privée

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

- Code de la Sécurité Intérieure (CSI) – Livre VI – Titre Ier relatif à :

• aux dispositions relatives aux conditions de moralité requises pour l'accès à la profession, aux conditions d'armement, de détention et d'usage des armes, au port des uniformes et insignes, ainsi qu'aux principes d'exercice exclusif de l'activité et de neutralité et aux sanctions y afférentes.

• l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, précise que ces personnes doivent justifier de l'aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou d'un titre reconnu par un état membre de l'union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'espace économique européen.

• la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'Article L611-1 du Code de la sécurité Intérieure (CSI) – Livre VI – Titre Ier.

- Les dispositions du code pénal relatives à la légitime défense, à l'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir, à la non-

assistance à personne en péril et à l'omission d'empêcher un crime ou un délit;

- Les dispositions du code civil relatives au respect de la vie privée et du droit de propriété
- Réglementations en vigueur dans les pays étrangers.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte cinq composantes:

- Communication
- Réglementation et Culture Générale
- Techniques Professionnelles
- Management d'une équipe
- Gestion administrative et sociale

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28413 - Communication | Descriptif : Compréhension, Synthèse, Eléments de langage, Rédaction, Bureautique Modalités d'évaluation : Présentation orale, échanges/questionnement et épreuve écrite (rédaction) |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28413 - Réglementation et culture générale | Descriptif : Législation française et internationale, connaissance de l'actualité Modalités d'évaluation : Epreuve écrite |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28413 - Techniques professionnelles | Descriptif : Analyser des risques, déployer les dispositifs humains et matériels adaptés et réaliser des actions correctives Modalités d'évaluation : Mise en situation professionnelle |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28413 - compétence en gestion administrative et sociale | Descriptif : Gestion: budgétaire, de temps, sociale Modalités d'évaluation : Epreuve écrite (étude de cas) |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | - 1 Président (un professionnel employeur, en activité) - 3 membres : •> 2 professionnels (employeur ou salarié en activité) •> 1 formateur de l'organisme certificateur |
| En contrat de professionnalisation | X | |
| Par candidature individuelle | X | - 1 Président (un professionnel employeur, en activité) - 3 membres : •> 2 professionnels (employeur ou salarié en activité) •> 1 formateur de l'organisme certificateur |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2014 | X | - 1 Président (un professionnel employeur, en activité) - 3 membres : •> 2 professionnels (employeur ou salarié en activité) •> 1 formateur de l'organisme certificateur |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien(ne) opérationnel(le) de protection rapprochée : chef d'équipe" avec effet au 11 avril 2014, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

contact@aspis-formation.fr

[ASPIS-Formation](#)

Lieu(x) de certification :

ASPIS formation : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var (83) [La Crau]

1350 Chemin de Sigaloux - 83260 LA CRAU

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

1350 Chemin de Sigaloux - 83260 LA CRAU

Historique de la certification :